



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

—
Question Dafflon Hubert (au nom du club de la culture du Grand Conseil) 2021-CE-235
Mise en valeur du panorama de la bataille de Morat

I. Question

La peinture de la bataille de Morat, un des quatre panoramas suisses préservés, dort depuis trop d'années dans un entrepôt militaire. Elle représente sur 360 degrés la bataille du 22 juin 1476 qui mit aux prises les troupes suisses au duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Durant l'expo nationale de 2002, le plaisir fut immense pour des milliers de visiteurs de pouvoir l'admirer dans le grandiose monolithe temporaire sur le lac de Morat. Depuis cette expo, 19 ans ont passé sans qu'aucune solution n'ait été trouvée pour mettre en valeur de façon pérenne ce patrimoine historique de premier ordre de notre canton et de notre pays.

Il est indispensable que le canton de Fribourg reprenne les rênes de la préservation sur le long terme de ce magnifique panorama qu'on ne saurait destiner à finir ses jours loin des regards. Un soin particulier au patrimoine culturel et historique de notre canton est attendu tant de la part des privés que des collectivités publiques. Ce projet culturel et touristique de première importance doit rester dans notre canton. Morat doit avoir la priorité pour l'implantation d'un bâtiment adéquat et de référence. D'autres sites peuvent être envisagés tels que la Ville de Fribourg (sur la place du parking des Bourgeois ?) ou le cœur de la Gruyère où se trouvent des pôles touristiques de première importance. Il est indispensable que l'endroit soit très bien desservi par les transports publics et que des synergies puissent être trouvées avec d'autres activités culturelles et touristiques afin de viser à un autofinancement au niveau des coûts de fonctionnement du projet. L'approche du 550^e anniversaire de la bataille de Morat en 2026 constitue un point marquant justifiant une solution définitive pour le panorama. L'anniversaire permettra de rappeler le rôle fondamental de cette bataille pour la construction de la Suisse. L'inauguration de son écrin à cette même date ne saurait mieux tomber.

Je me permets, au nom du club du Grand Conseil, de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat en relation avec le panorama de la bataille de Morat :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat est disposé à prendre la direction de ce projet visant à garantir une mise en valeur et une visibilité pérenne du panorama de la bataille de Morat dans notre canton de Fribourg ?
2. Est-ce que le Conseil d'Etat est disposé à devenir l'investisseur prépondérant de la construction du futur bâtiment adéquat devant accueillir le panorama ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat est disposé à garantir à la société de la fondation une prise en charge d'éventuels déficits de fonctionnement ?

Je remercie le Conseil d'Etat de l'attention portée à ce projet d'importance cantonale tant au niveau culturel que touristique.

8 juillet 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le panorama de la Bataille de Morat avait été commandé par un consortium privé en 1893 et inauguré avec faste une année plus tard, dans une rotonde construite spécialement sur l'Utoquai à Zurich. Il s'agissait en ces temps d'une attraction majeure, comparable à d'autres attractions de foire ou d'exposition, de plus itinérante dans sa conception puisque certaines peintures panoramiques étaient déplacées par intervalle régulier dans les grandes villes d'Europe.

En quelque sorte prédécesseur du cinéma en raison de l'illusion d'optique générée par le panorama circulaire sur le spectateur en son centre, ce fut fatalement l'avènement du cinéma et des images animées qui sonnèrent le glas de la plupart des grands panoramas dans le monde.

Le panorama de la bataille de Morat ne fit pas exception, étant donné qu'il fut conservé après son démontage dans le Werkhof de la Ville de Morat depuis 1924, sans jamais plus être valablement exposé jusqu'à l'Exposition nationale de 2002. En effet, à cette occasion, la Fondation pour le panorama de la bataille de Morat (1476), créée peu avant et dorénavant propriétaire du panorama, s'est chargée avec l'aide de la Confédération et du Canton de la restauration des près de 1000 m² de toile peinte, pour ensuite les rendre accessibles au grand public dans le cube de l'architecte français Jean Nouvel sur l'artepilage de Morat. Sans aucun doute, le panorama fut l'un des grands centres d'attraction du site de Morat et de l'exposition nationale en général.

Depuis son démontage à la fin de l'Expo 02, le panorama est stocké dans un abri de l'armée suisse, abri en parfait état et totalement sécurisé, avec un climat de conservation surveillé aussi en raison d'équipements militaires sensibles stockés au même endroit. L'état de conservation est contrôlé tous les deux ans en présence d'une personne experte en restauration et d'un ou d'une membre du Conseil de Fondation. Le panorama est couvert par une police d'assurance dont les primes sont prises en charge par un tiers au titre de don en faveur de la Fondation. A futur et à défaut de trouver une solution d'exposition permanente, le panorama trouvera sa place dans le nouveau centre de stockage interinstitutionnel (SIC) du canton de Fribourg.

Depuis 2002, le Conseil de Fondation n'a négligé aucune tentative pour atteindre, après la conservation et la mise en valeur du panorama, le dernier but fixé par les statuts, soit la construction de l'espace nécessaire à sa présentation publique. Il a évalué de nombreuses propositions qui se sont toutes finalement heurtées à des coûts d'investissement et de fonctionnement disproportionnés par rapport aux rendements attendus pour l'exposition d'une seule œuvre aussi intéressante soit-elle. De plus, un sondage réalisé par une société spécialisée a démontré la réticence des donateurs potentiels par rapport à la thématique d'une part, et une fois de plus aussi par rapport au caractère isolé de l'objet. En effet, les besoins d'investissement pour réaliser un bâtiment capable d'accueillir le panorama dans un climat de conservation adéquat et surveillé s'élèvent, selon de l'emplacement et le type de projet, à un montant de l'ordre de 15 à 20 millions de francs et les frais d'exploitation, en fonction du business plan, à plusieurs centaines de milliers de francs par an. En comparaison avec l'exposition et la gestion d'autres panoramas, il paraît évident que l'exposition d'une telle œuvre doit se faire en lien étroit avec une infrastructure existante, un lien thématique, fonctionnel,

économique et administratif et dans un environnement capable de générer un flux de visiteurs important. Le projet le plus abouti était celui élaboré avec le Musée historique de Berne, avec lequel une déclaration d'intention avait été signée. En effet, les synergies avec la Ville de Berne et les collections du musée auraient rempli tous les critères pour espérer un bon fonctionnement. Néanmoins et une fois de plus, ce sont les facteurs économiques qui ont eu raison du projet.

Actuellement, la Fondation, soutenue par l'Association des Amis du Panorama Morat 1476 fondée depuis, poursuit un projet de digitalisation à haute résolution de l'œuvre en collaboration avec le Laboratoire de Muséologie expérimentale (eM+) de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ce projet est réalisé dans le but d'une présentation avec des éléments de réalité augmentée, présentation qui pourra de nouveau emprunter un chemin itinérant comme l'avait fait l'original en ses débuts. Un aperçu du potentiel de cette démarche, réalisé par l'équipe du Festival des Lumières de Morat à l'échelle de ses moyens, a été visible dans les anciens dépôts du service du feu de la Ville de Morat durant l'été. Sans remplacer l'espoir à terme d'une exposition physique de l'original, cette démarche permet néanmoins de faire revivre et de raconter le panorama sous différents aspects, perspectives et lignes narratives.

En conclusion, le Conseil d'Etat est conscient de l'importante valeur du Panorama. Il est aussi informé des nombreuses tentatives de la Fondation pour lui trouver un lieu d'exposition et des enjeux difficilement surmontables, notamment économiques, pour atteindre cet objectif. En attendant, il constate que la Fondation a toujours rempli ses responsabilités pour garantir de bonnes conditions de conservation de l'œuvre dans son lieu de stockage.

1. Est-ce que le Conseil d'Etat est disposé à prendre la direction de ce projet visant à garantir une mise en valeur et une visibilité pérenne du panorama de la bataille de Morat dans notre canton de Fribourg ?

Le panorama appartient à la Fondation, qui en porte l'entière responsabilité. L'Etat est représenté au sein du Conseil de fondation avec un siège. C'est le Conseil de fondation qui prend les initiatives et le Conseil d'Etat le remercie pour son engagement. Dans ce sens, l'Etat ne prendra pas la direction d'un éventuel projet de mise en valeur.

Le Conseil d'Etat partage par contre l'avis que l'endroit le plus approprié pour une exposition permanente, du point de vue de la cohérence historique et thématique, serait la Ville de Morat et il soutiendrait des initiatives dans ce sens. D'ailleurs, dans les réflexions de réaffectation du Château de Morat et de ses alentours y compris le musée historique de Morat, le groupe de travail ad hoc, sous la présidence de la syndiculture de la Ville de Morat, fait aussi depuis deux ans des réflexions sur les possibilités d'intégration du panorama dans ce qui devrait devenir à futur un centre culturel et touristique de la ville et de la région.

2. Est-ce que le Conseil d'Etat est disposé à devenir l'investisseur prépondérant de la construction du futur bâtiment adéquat devant accueillir le panorama ?

Pour l'instant, aucun projet n'est arrivé à un stade d'avancement suffisant pour déposer une demande de soutien auprès de l'Etat. Le cas échéant, le Conseil d'Etat examinera la demande dans le cadre des bases légales lui permettant le soutien de projets culturels. Le Conseil d'Etat ne peut pas faire de ce projet une priorité de sa politique muséale alors que le nouveau Musée d'histoire naturelle est à construire et que le Musée d'art et d'histoire est à l'étroit. Le rôle de l'Etat dans la

mise en valeur du panorama ne pourra être que subsidiaire à une levée de fonds ou de dons de tiers, notamment privés.

3. Est-ce que le Conseil d'Etat est disposé à garantir à la société de la fondation une prise en charge d'éventuels déficits de fonctionnement ?

La Fondation n'a jamais eu l'intention de se charger du fonctionnement d'un lieu d'exposition, mais elle cherche un partenaire fort et fiable auquel elle peut prêter cette œuvre comme attraction complémentaire dans ses collections et son programme culturel et/ou muséal. Dès lors, d'éventuelles aides au fonctionnement se feront dans le cadre des bases légales permettant à l'Etat le soutien d'institutions culturelles tierces.

21 septembre 2021